

Production végétale

La première prairie de France : analyse croisée de son évolution depuis 1955

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première prairie de France avec 2 millions d'hectares d'herbe.

Les recensements agricoles successifs montrent que les prairies permanentes (Surface Toujours en Herbe : STH) ont progressé de 1,6 million d'hectares en 1955 à 2 millions dans les années 1980 pour revenir à leur point de départ en 2010. Les variations sont principalement observées aux altitudes moyennes : 300 à 1 000 m.

L'enquête TerUti-Lucas montre que la baisse globale de l'herbe observée depuis 1981 est due à l'artificialisation des sols et aux boisements, mais également, dans certaines zones, à la conversion de prairies en cultures.

Enfin, une analyse des données de la PAC 2007-2014, permet de mieux appréhender les évolutions respectives de la STH, des prairies temporaires et des autres cultures sur le territoire régional.

État des lieux de l'herbe en Auvergne-Rhône-Alpes

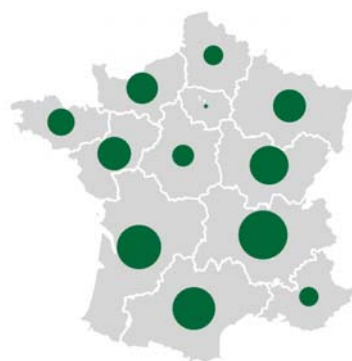
Avec 70 % de sa surface agricole en herbe, la région détient une ressource importante en fourrage principalement destinée à l'élevage herbivore, activité majoritaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

Qu'elle soit coupée, pâturée ou donnée aux animaux sous différentes formes (foin, ensilage, enrubanage...), l'herbe provient principalement (80 %) de prairies permanentes aussi appelées Surfaces Toujours en Herbe (STH*) et dans une moindre mesure (20 %) de prairies temporaires. Avec 2 millions d'hectares d'herbe, la région se place au premier

rang national en 2010, ce qui lui vaut le titre de première prairie de France.

Parmi les 62 694 exploitations du recensement agricole, 75 % détiennent au moins une parcelle de STH. Cette prépondérance de l'herbe est variable suivant les départements. En effet, l'Allier (348 667 ha), le Cantal (329 991 ha) et le Puy-de-Dôme (286 213 ha) se partagent près de la moitié des surfaces totales en herbe. Dans les départements de la Savoie et de l'Ardèche, les parcelles essentiellement pacagées (STH peu productive) représentent environ 40 000 ha, soit plus de 45 % des surfaces toujours en herbe.

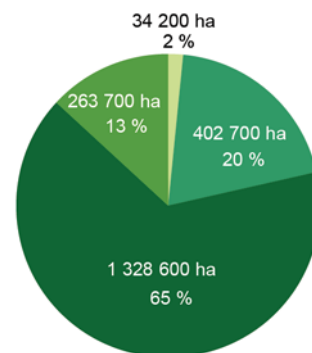
Les surfaces fourragères en herbe en 2010



Surface toujours en herbe (milliers d'hectares)



Auvergne-Rhône-Alpes :
2 000 000 d'hectares d'herbe



■ Prairies artificielles ■ STH productive
■ Prairies temporaires ■ STH peu productive

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010

©IGN - GEOFLA®

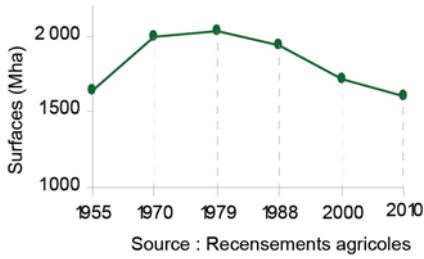
* Cf définitions page 8

Aperçu historique :

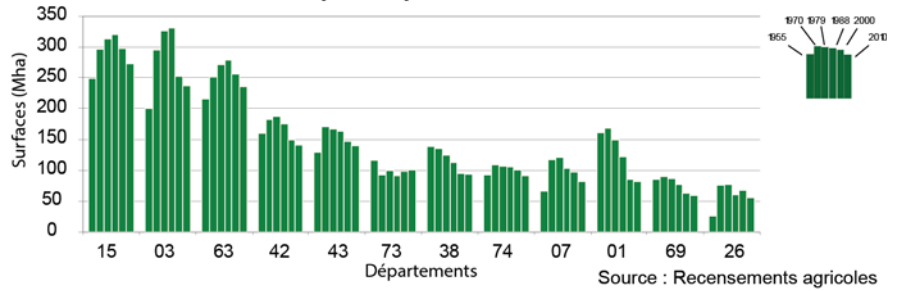
Croissance puis recul des surfaces toujours en herbe...

Les divers recensements agricoles permettent l'analyse de l'évolution historique des différentes cultures, depuis 1955. En particulier la STH connaît de fortes variations, atteignant son maximum dans les années

Evolution régionale de la STH 1955 - 2010



Evolution STH par département entre 1955 et 2010



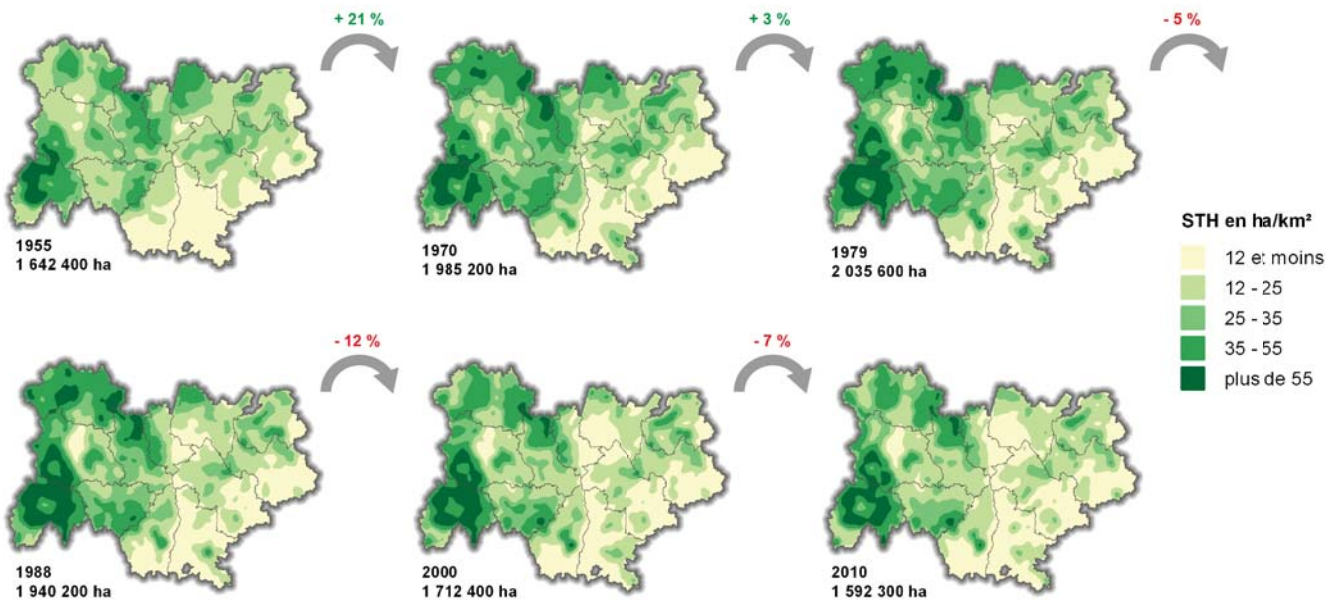
nées 1980, avec plus de 2 millions d'hectares.

Depuis 1955 alors que la SAU régionale diminue continuellement, la STH augmente de 24 % entre 1955 et 1979, puis diminue de 22 % jusqu'en 2010. Cette variation résulte pour l'essentiel de l'évolution « en cloche » des départements du massif central, principaux pourvoyeurs d'herbe en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur cette même période, les évolutions

sont inverses dans l'Ain et l'Isère qui perdent plus de 45 000 hectares de STH chacun sur l'ensemble de la période.

Entre 1979 et 2010, la STH diminue dans tous les départements (Savoie mise à part) mais la plus forte baisse concerne l'Allier et l'Ain qui concentrent plus du tiers de la perte régionale. La réduction de STH est plus progressive dans le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Loire et le Rhône.

Évolution de la STH entre recensements successifs (%)



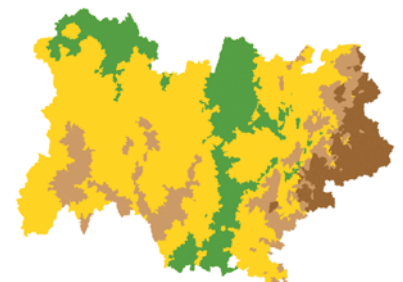
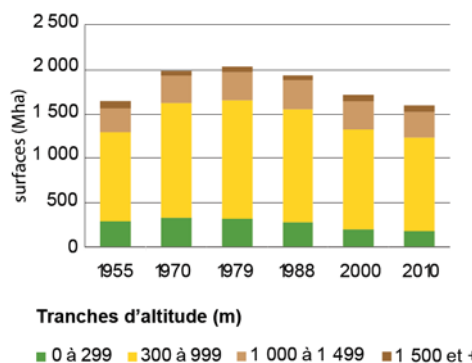
...dans les zones d'altitude moyenne

Selon les différents recensements agricoles, en dessous de 300 mètres d'altitude, la STH tend à diminuer mais relativement, eu égard à sa faible importance ; à cette altitude le territoire est plus souvent couvert de terres arables, vignes, vergers, zones artificialisées et sols boisés comme la forêt de Tronçais dans l'Allier. C'est dans les zones entre 300 et 1 000 mètres d'altitude que la STH est la plus importante. Elle est cependant plus en concurrence avec d'autres cultures, perdant 290 000 ha entre 1979 et 2010.

Au delà de 1 000 mètres d'altitude, cette concurrence étant moindre, les surfaces en l'herbe évoluent peu. On

trouve encore de la STH à plus de 1 500 mètres, exclusivement dans les Alpes.

Evolution de la STH par tranche d'altitude



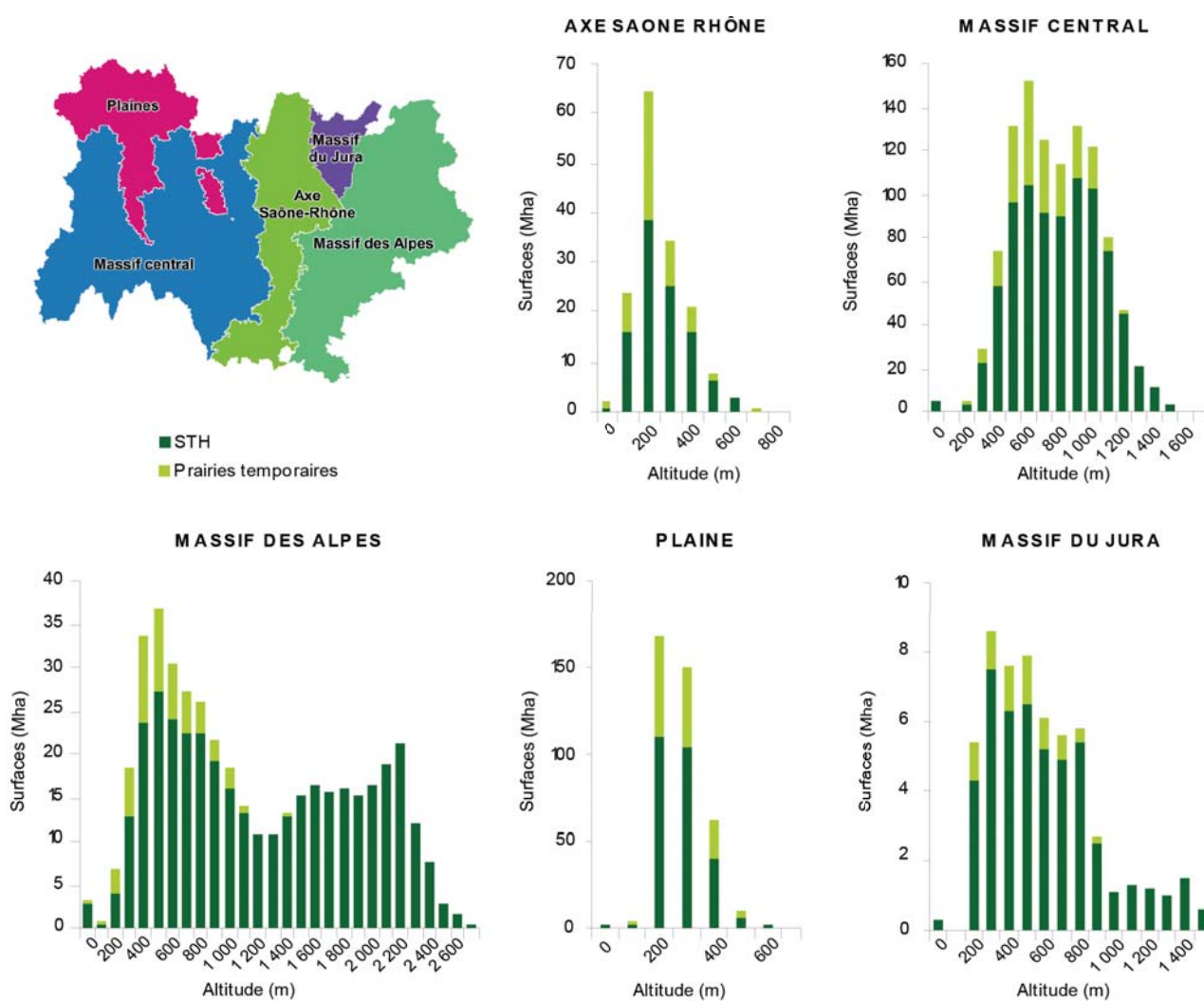
Un profil variable suivant les zones

Grâce à la précision de la localisation des îlots cultureux de la PAC, il est possible de présenter l'étagement de la STH et des prairies temporaires suivant les caractéristiques d'altitude. A l'Est, les massifs du Jura et des Alpes ont été retenus, le reste étant considéré comme l'axe Saône-Rhône. Le Massif central est redécoupé

au Nord-Ouest selon les communes classées « Montagne » au titre de la Loi Montagne, afin de définir des zones hors montagne, nommées ici « plaines », (Allier, plaines Roannaise, de Limagne, et du Forez). De ce découpage, à l'Ouest, le Massif central et les zones de plaine sont couverts à 40 % d'herbe tandis que les massifs de l'Est (Alpes et Jura) en comprennent respectivement 20 %. L'axe Saône-Rhône consacre peu de surface à l'herbe (13 %) dans sa superficie.

Les déclarations PAC permettent de faire la distinction entre la prairie temporaire et la STH. Parmi les 3 massifs, c'est dans le Massif central que les surfaces de prairies temporaires sont à la fois les plus importantes et plus cultivées en altitude. Entre 500 et 1 500 mètres, un hectare d'herbe sur cinq est une prairie temporaire dans le Massif central.

A elle seule, la zone Massif central est couverte par 100 000 hectares de STH entre 600 et 700 mètres d'altitude



Sources : Déclarations PAC 2014, ©IGN - BD CARTO®, ©IGN - BD ALTI®

Méthodologie du zonage par massif :

Le zonage sur la région Auvergne-Rhône-Alpes est réalisé à partir des massifs montagneux du Massif Central, Jura et des Alpes, le reste étant considérée comme l'axe Saône-Rhône.

La zone du Massif Central est redécoupée au nord ouest selon les communes classées «Montagne» au titre de la loi montagne, afin de faire ressortir l'Allier et les plaines de la Limagne, Roannaise et du Forez.

Clé de lecture :

Dans le Massif central l'herbe est la plus présente entre 600 et 700 mètres. La STH totalise à elle seule environ 100 000 ha.

L'herbe comparée aux autres occupations du sol

L'occupation du sol peut être mesurée au travers de l'enquête par sondage TerUti-Lucas du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elle s'appuie sur un semi de points ne couvrant pas de manière continue le territoire mais représentatifs de son ensemble. Reconduite tous les ans, les données permettent de disposer d'informations sur l'occupation et l'utilisation des sols, agricoles ou non, depuis 1981.

L'agriculture et la forêt se partagent près de 90 % du territoire contre 82 % en France

En 2014, 43 % de la surface régionale sont couverts par des sols agricoles, soit 3,1 millions d'hectares (Mha). Parmi ceux-ci on retrouve notamment les prairies temporaires et STH, qui s'étendent à elles seules sur presque un tiers du territoire (2,1 Mha). Cette réalité régionale est à nuancer suivant les départements. Plus des deux tiers du département de l'Allier sont couverts par des terres agricoles, autant que l'Ardeche par des sols boisés. Les prairies temporaires et la STH s'étendent sur plus de la moitié du Cantal (56 %) et sur 48 % de l'Allier, ce qui en fait les départements les plus « verts » de la région. A l'oppos

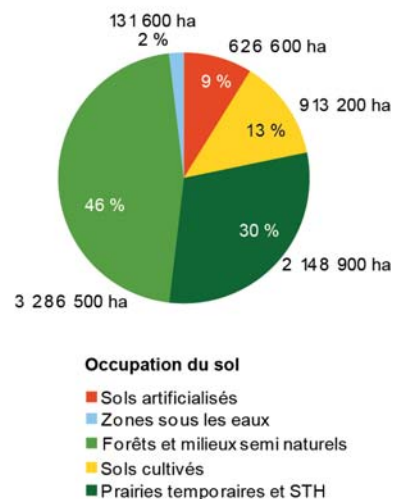
sé, la Drôme détient moins de 10 % de surfaces en herbe.

L'Allier, le Cantal et le Puy-de-Dôme représentent un hectare sur deux d'herbe en 2014 et se distinguent des autres départements avec au moins 320 000 hectares chacun.

Perte de surfaces agricoles depuis 2006

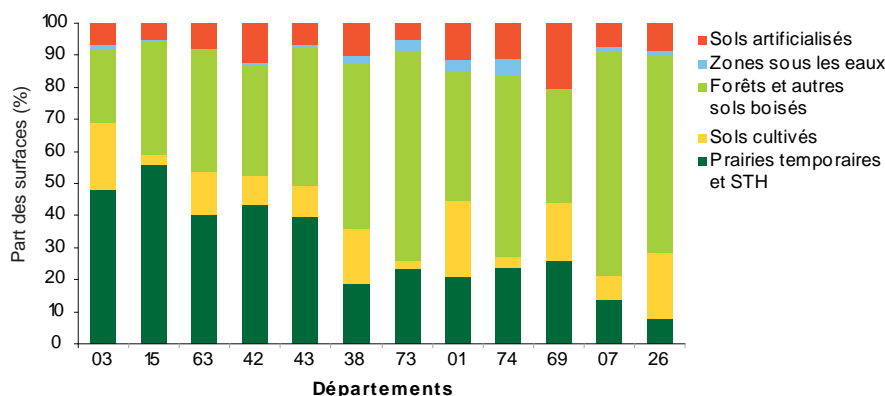
Entre 2006 et 2014, l'enquête TerUti-Lucas montre une baisse d'environ 59 000 hectares de terres agricoles au profit d'espaces naturels (y compris forêts) et surfaces artificialisées. L'herbe, s'étendant sur la majeure partie de la surface agricole régionale, est fortement impactée par ces changements d'occupation du sol. Cette évolution est liée à plusieurs phénomènes, mis en évidence à partir des données de la série longue de TerUti-Lucas, de 1981 à 2014.

Auvergne-Rhône-Alpes : 30 % de prairies



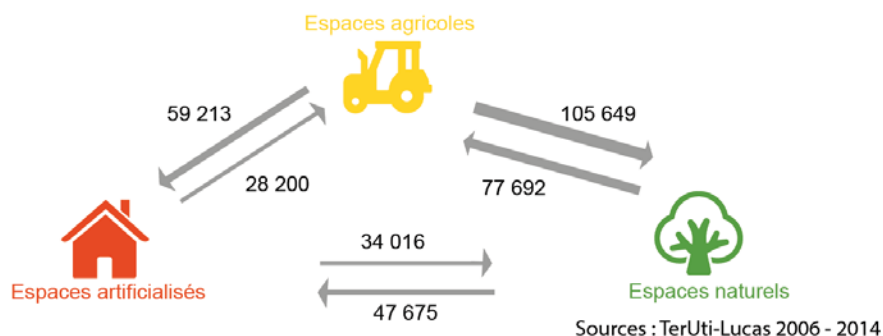
Source : TerUti-Lucas 2014

Occupation du sol par département en 2014



Source : TerUti-Lucas 2014

Changements d'occupation des sols entre 2006 et 2014



Clé de lecture

Les flèches indiquent les surfaces échangées entre 2006 et 2014 ; la difficulté du classement des différents espaces selon leur occupation et leur usage rend délicat l'estimation du volume des échanges. Toutefois, le solde indiqué en face de chaque type d'occupation correspond à des évolutions nettes réelles des occupations du sol, dans la limite des précisions statistiques.

Sols agricoles : sols cultivés et toujours en herbe)

Sols naturels : soldes boisé, landes, friches, maquis, garrigues, sols nus naturels, zones humides et sous les eaux

Sols artificialisés : constructions, routes, sols nus, chemins agricoles et forestiers, surface en herbe utilisées à des fins non agricoles

Artificialisation et boisement : principales causes du déclin des surfaces en herbe

Entre 1981 et 2014, les surfaces agricoles reculent, à l'exception des terres arables qui gagnent 13 000 hectares ; une chute de plus de 250 000 hectares d'herbe est enregistrée.

Dans le même temps, les sols artificialisés de la région gagnent 250 000 hectares et les forêts et autres sols naturels, 24 000 hectares.

En effet, en trente ans l'artificialisation (routes, habitations...) a grignoté peu à peu les terres agricoles mais reste aujourd'hui globalement concentrée autour des zones déjà très artificialisées.

Les résultats régionaux dissimulent cependant des disparités départementales. Parmi elles, quatre exemples se distinguent. L'Ain af-

Une concurrence ancienne avec la forêt

Déjà, dans les années 1960, les aides du Fond Forestier National (FFN) ont permis un boisement massif du territoire, notamment en futaie régulière d'épicéas. C'est par ce premier phénomène de fermeture de paysages, densément enrésinés, que les prairies d'Auvergne-Rhône-Alpes ont diminué.

fiche à la fois la plus grosse perte d'herbe entre 1981 et 2014 et la plus forte artificialisation. S'ajoute à ces deux évolutions, l'augmentation des surfaces en terres arables. L'herbe semble être progressivement délaissée dans l'agriculture de ce département.

L'Allier perd aussi de l'herbe mais à

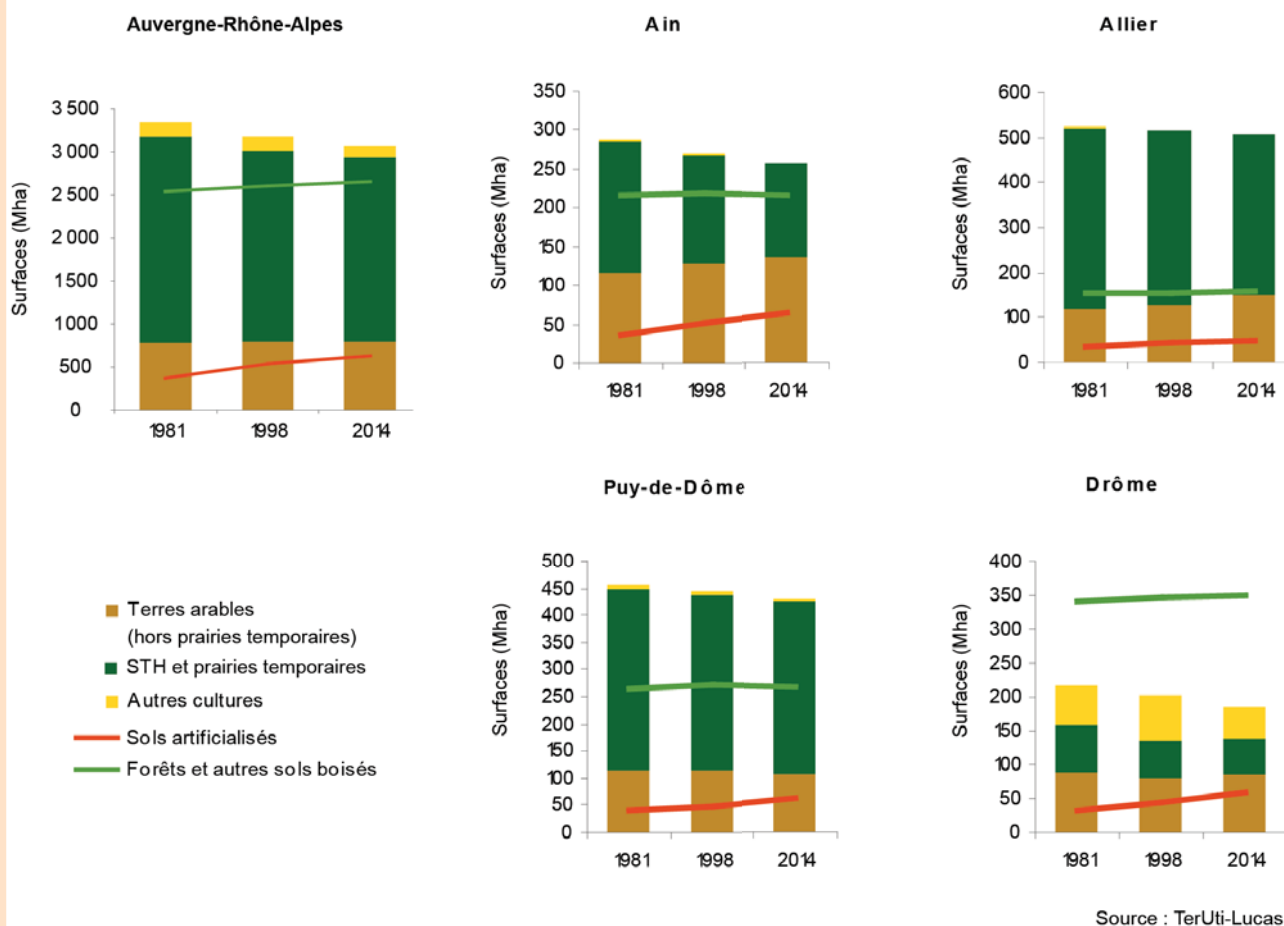
la différence de l'Ain, presque exclusivement au profit d'autres surfaces agricoles. L'artificialisation est la plus faible de la région.

Les terres agricoles du Puy-de-Dôme résistent assez bien à l'érosion régionale des surfaces en herbe et gardent leurs stocks grâce à la présence majoritaire de l'élevage herbivore.

L'agriculture de la Drôme s'oriente vers une agriculture de terres cultivées et permanentes (arboriculture, viticulture) au détriment des prairies, peu nombreuses historiquement.

En résumé, le boisement de la région et l'artificialisation entraînent une perte de surfaces en herbe, mais il existe aussi un abandon de l'herbe dans l'agriculture au profit des cultures. La différenciation des évolutions de la STH et des prairies permet une étude plus fine de ce phénomène.

Evolution des sols agricoles, boisés et artificialisés



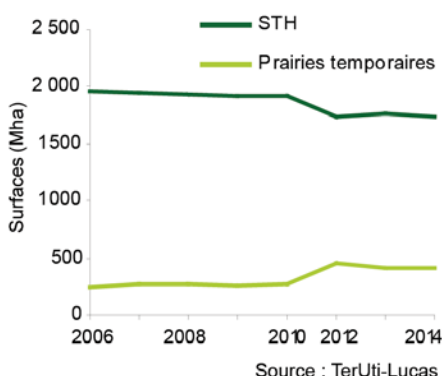
Clé de lecture :

Entre 1981 et 2014 en Auvergne-Rhône-Alpes, le total des surfaces agricoles a diminué, et notamment les prairies temporaires et STH, alors que les terres arables (hors prairies temporaires) et les cultures permanentes et autres sols cultivés stagnent voire augmentent. Sur la même période, les forêts et autres sols boisés (ligne verte) et les sols artificialisés (ligne rouge) augmentent.

Analyse du recul récent de l'herbe

STH et prairies temporaires

Évolution comparée de la STH et des prairies temporaires en région



L'enquête TerUti-Lucas permet l'étude des mouvements entre les prairies temporaires et la STH depuis 2006. A l'échelle régionale, tandis que les prairies temporaires et la STH se maintiennent jusqu'en 2010, elles connaissent une évolution contraire ensuite, les premières progressent tandis que la STH diminue de façon marquée.

Depuis 2007 les déclarations à la PAC, autre source de données agricoles annuelles, permettent d'étudier les disparités d'évolution intra-régionales des prairies temporaires et de la STH, au niveau des régions agricoles, selon une typologie*

Les résultats montrent qu'entre 2007 et 2014, l'Est enregistre majoritaire-

ment une hausse de la STH, le Nord-Ouest est en baisse et le Sud-Ouest reste stable.

Plus finement, les régions agricoles du nord-ouest du territoire, la Plaine de Saint-Flour et les Coteaux en bordure des Dombes, connaissent à la fois une diminution de STH et une augmentation de prairies temporaires.

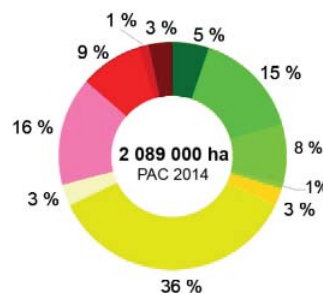
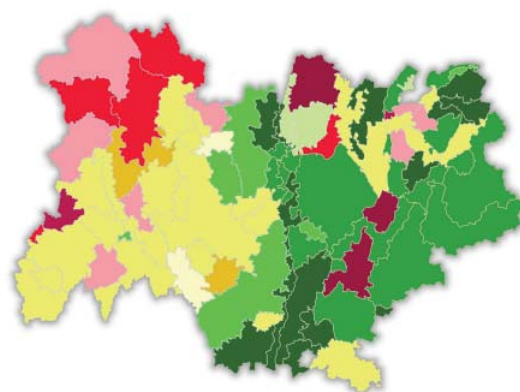
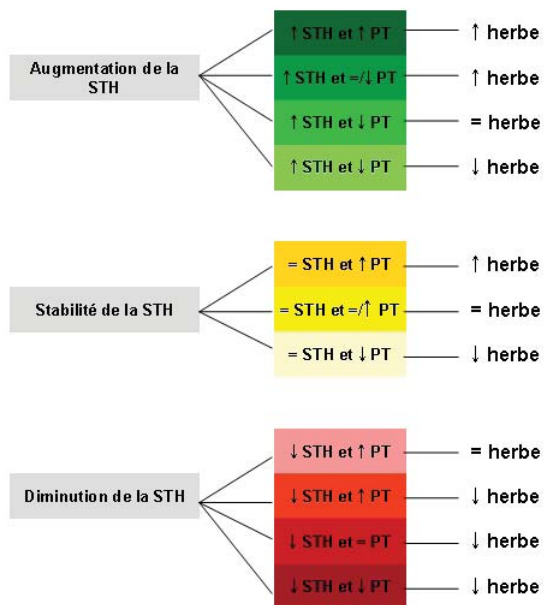
Les régions agricoles de l'Artense, de la Bresse et des Préalpes perdent quant à elles, non seulement de la STH, mais aussi des prairies temporaires. Plusieurs zones montrent une régression de STH entre 2007 et 2014, plus importante que la diminution de surface agricole seule.

Mais que devient l'herbe ?

Typologie de l'évolution de l'herbe dans ses deux composantes : STH et prairies temporaires

La typologie est construite sur les données de la PAC 2007 – 2014, agrégées à l'échelle des régions agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes. Chaque branche de la typologie contient au minimum une région agricole associée. Elle est construite en fonction de l'évolution de la STH et contient donc 3 branches principales : augmentation de la STH, stabilité et diminution. Ces branches se divisent ensuite en fonction de l'évolution des surfaces en prairies temporaires. La variation de l'herbe totale est indiquée en résultante. Les surfaces sont considérées stables si elles varient de moins de 2,5 %. Les coloris verts correspondent à une augmentation de STH, elle reste stable pour les tons jaunes, et est en diminution dans les zones en dégradé de rouges.

Répartition des surfaces en herbe selon la typologie évolution de l'herbe



↓ : diminution ↑ : augmentation = : stabilité =/↓ : stabilité ou baisse

Sources : Déclarations PAC 2007 à 2014
©IGN - BD CARTO®

Déstockage de STH : vers quels itinéraires techniques ?

La connaissance des rotations de cultures est rendue possible grâce à l'outil ASTerr, conçu par la chambre régionale d'agriculture et développé en partenariat avec la DRAAF. Cet outil, qui a pour principe d'identifier les successions de cultures présentes sur une même parcelle, a été utilisé sur les données PAC de 2007 à 2014.

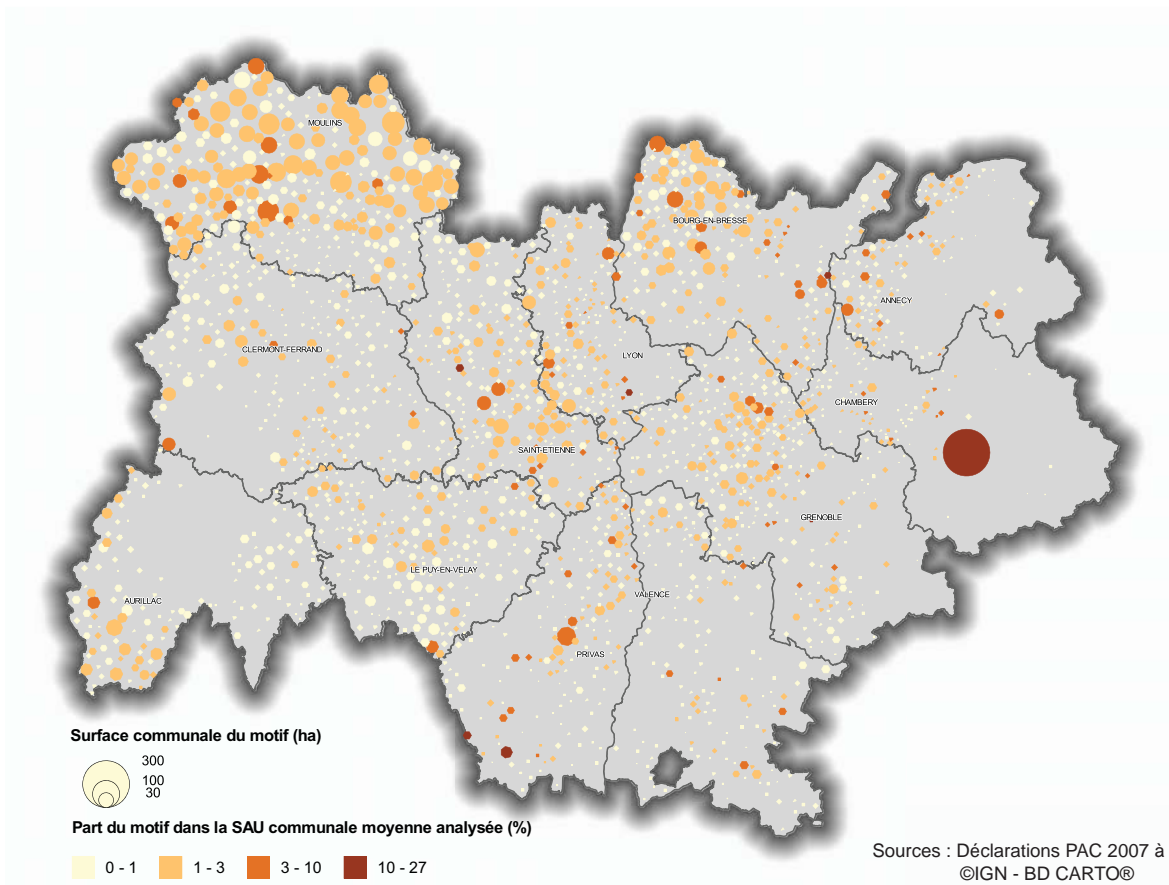
Pour expliquer le recul de la STH régionale dans la surface agricole, toutes les transformations de STH en une autre culture, hors prairie temporaire, ont été retenues.

Dans ASTerr, un motif est un enchaînement de cultures sur une parcelle qui se répète (rotation) ou non (succession). Le motif étudié est : « STH – STH - ... - Culture » entre 2007 et 2014 sur la même parcelle. Le département de l'Allier, l'ouest de l'Ain, la Châtaigneraie, la Plaine du Forez et le Bas-Dauphiné ressortent comme les principales zones ayant converti la STH en autres cultures.

L'exercice atteint ses limites car il repose sur une source déclarative liée à une réglementation qui change dans le temps.

**Mélanie Nauton
Nicolas Vény**

Schéma du motif étudié pour une parcelle culturale donnée



Définitions

Surface toujours en herbe (STH)

Fréquemment assimilée aux prairies permanentes, bien qu'elle contienne aussi les estives, alpages, landes et parcours au sens de la Politique Agricole Commune (PAC*). La STH est naturelle ou semée depuis au moins 6 ans, et peut être productive ou peu productive.

- productive : Elle fournit un minimum de 1 500 unités fourragères par hectare. La production suffit à couvrir les besoins d'une UGB (unité de gros bétail) à l'hectare pendant au moins 6 mois. Ces prairies peuvent être fauchées et/ou pâturées.
- peu productive : ce sont des superficies toujours en herbe donnant une production inférieure à 1 500 unités fourragères par hectare et essentiellement pacagées.

Prairies temporaires

Les prairies sont considérées comme temporaires jusqu'à 5 ans après leur semis. Les superficies peuvent être semées en culture pure, en mélange de graminées fourragères ou en mélange à des légumineuses fourragères.

Toute prairie temporaire qui n'est pas déplacée (même si elle a été labourée et ré-ensemencée) devient de la STH à compter de la cinquième année.

Prairies artificielles (PA)

Il s'agit de superficies ensemencées avec au moins 80 % de légumineuses fourragères.

SAU

Surface agricole utilisée

PAC

Politique agricole commune



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02 - Fax : 04 73 42 16 76
Courriel : sriset.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture-gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Gilles Pelurson
Rédacteur en chef : Seán Healy
Composition : SRISSET Auvergne-Rhône-Alpes
Crédit photo : ©Draaf Auvergne-Rhône-Alpes
Prix : 3,50€
Dépôt légal : juillet 2017
ISSN : 2494-2847 (Imprimé)

©AGRESTE 2017